

Afin que nous puissions déterminer vos moyens d'existence, **le requérant est prié de joindre :**

- le procès-verbal de la dernière taxation fiscale, cas échéant, les attestations de salaires, d'allocations familiales, de rentes, de pensions, etc.;
- pour **les étrangers imposés à la source**, tous les revenus (y compris pour l'épouse) sur lesquels l'impôt à la source a été retenu l'année précédente, le cas échéant l'année en cours, seront indiqués ci-dessous, avec sceau et signature des organes concernés.

En l'absence de ces justificatifs, votre demande ne sera pas prise en considération

Nom, prénom du requérant et/ou de l'épouse	Salaire brut (y.c. allocat.familiales, timbres de vacances, 13e salaire,etc...)	Période (jour,mois, année)		Sceau et signature des employeurs ou des organes responsables
		du	au	
Salaires				
- requérant - épouse				
Indemnités de l'assurance-chômage et autres indemnités	Montants bruts	du	au	
- requérant - épouse				
A laisser libre				

Dispositions générales

La demande spéciale de subvention est réservée aux requérants qui n'ont pas reçu de notification, mais qui sont susceptibles de satisfaire aux conditions de subventionnement.

La demande doit être déposée auprès de la Caisse de compensation du canton du Valais au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année de subventionnement.

Une décision sera adressée au requérant avec, en cas d'acceptation, les attestations à transmettre aux caisses-maladie reconnues. Les subventions seront versées directement aux caisses-maladie qui les porteront en déduction des primes.

Déclaration et signature

Le requérant soussigné certifie avoir répondu à toutes les questions de façon conforme à la vérité et prend note que toute déclaration inexacte ou incomplète en vue d'obtenir les subventions est punissable et qu'il devra rembourser les subventions touchées indûment.

Lieu et date :

Signature du requérant :

Ce formulaire doit être adressé à :

CAISSE DE COMPENSATION DU CANTON DU VALAIS, Service des Allocations, Pratifori 22, 1951 SION